

## RESPONSABILITE

Pour tout incident, accident ou en cas de difficultés locales entraînant un préjudice corporel, matériel ou moral obligeant La Croix de Savoie, dans l'intérêt des participants à modifier ou à annuler un séjour LA CROIX DE SAVOIE ne pourra être tenue responsable. De même LA CROIX DE SAVOIE ne pourra être tenue responsable des cas de force majeure, des cas fortuits ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation ou au déroulement du séjour. Par ailleurs, dans l'hypothèse où LA CROIX DE SAVOIE est chargée de l'organisation du transport, sa responsabilité ne saurait se substituer à celle des transporteur français ou étrangers auxquels elle aura fait appel. En cas de fautes d'impression ou d'oublis dans l'édition de ses brochures, LA CROIX DE SAVOIE se réserve le droit de rectifier toute erreur matérielle qui se serait glissée dans ses documents.

## TARIFS

Ils ont été arrêtés au 1<sup>er</sup> avril 2011. Ils sont susceptibles de subir une augmentation si entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le jour du début de la prestation l'augmentation du coût de la vie devait atteindre 5% (indice officiel des prix à la consommation France entière) ou si l'augmentation des transports devait également dépasser 5% pour cette même période.

Les chambres doivent être libérées à 10 heures, le jour du départ. Un départ après 10 heures est possible et soumis aux disponibilités de l'hôtel. La demande doit être faite à la réception. Un supplément de 12 € par heure sera facturé et après 14h, la journée est facturée.

## RESERVATIONS □ RÈGLEMENTS

Les inscriptions s'effectuent soit par courrier, soit par notre site internet à l'adresse suivante : [www.lacroixdesavoie.fr](http://www.lacroixdesavoie.fr).

La réservation n'est acquise qu'après versement d'un acompte de 30% du montant total des frais de séjour.

Pour les séjours promotionnels, un versement de 30% à la réservation est demandé, le solde 15 jours avant l'arrivée.

Après réception de l'acompte, LA CROIX DE SAVOIE établit une confirmation qui fait apparaître le coût de la prestation ainsi que le montant du premier versement.

## RÉDUCTIONS □ SUPPLÉMENTS

### POUR LES SEJOURS EN PENSION OU DEMI PENSION :

Les chambres pour personne seule font l'objet d'un supplément :

➤ Pour les séjours en *pension ou demi pension* → **20 € en basse saison et de 35 € en haute saison.**

### POUR LES SEJOUR EN NUITEE :

Les prix communiqués le sont par chambre et sur une base de 1 ou 2 personnes..

Pour les chambres de 3 et 4 personnes un supplément de **25 €** est facturé en sus par personne supplémentaire.

Ils ne comprennent pas le petit déjeuner américain (16 €) à prévoir en sus

## ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Dans le cas d'annulation définitive les frais varient en fonction de la date d'annulation par rapport à la date du séjour.

Aucun frais d'annulation ne sont réclamés à plus de 30 jours du départ. Entre 30 et 15 jours du départ le versement exigé à la réservation soit 30% du coût total de la prestation, reste acquis à La Croix de Savoie. Entre 14 et 8 jours du départ les frais d'annulation porteront sur 50% du coût total de la prestation. Moins de 7 jours du départ 100% du coût total de la prestation sera facturé. Tout séjour commencé est dû en totalité même en cas de départ anticipé.

Pour les séjours promotionnels, les sommes versées ne sont pas remboursables.

## Tout séjour commencé est dû en totalité.

## ASSURANCE ANNULATION

Vous pouvez souscrire une assurance annulation en contactant Mondial Assistance. Vous pouvez le faire en ligne au [www.elviatravel.com](http://www.elviatravel.com).

## ANNULATION DU FAIT DE LA CROIX DE SAVOIE

En cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, LA CROIX DE SAVOIE se réserve le droit de modifier les prestations et le prix des séjours ou d'annuler les stages, forfaits ou séjours tout compris. Dans ce cas, le client aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliquées les conditions d'annulation, les sommes versées au titre du séjour et des stages ou forfaits seront alors intégralement remboursées, le client ne pouvant prétendre à aucune indemnité.

## TAXE DE SÉJOUR MUNICIPALE

La taxe de séjour perçue sur la station sera encaissée à l'hôtel conformément aux barèmes municipaux en vigueur.

LA CROIX DE SAVOIE ne saurait être tenue pour responsable de toute création ou modification de la taxe de séjour portée à sa connaissance après la date de fixation de ses tarifs.